

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE UNITE D'INCINERATION A LA JAMAÏQUE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de l'élimination des cadavres d'animaux et des déchets putrescibles de l'abattoir, la Municipalité envisage de construire sur le site de la Jamaïque un incinérateur d'une capacité de 350 Kg/heure suffisante pour permettre le traitement éventuel des déchets hospitaliers et des papiers provenant d'établissements bancaires ou autres, dans les conditions financières qui seront définies ultérieurement.

L'opération sera financée par une subvention du Ministère de l'Intérieur et un emprunt de la C.D.C.

Je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Charges relatif à cette opération,
- de m'autoriser à lancer la consultation d'entreprises en utilisant la procédure du concours, et à passer le marché avec l'entreprise qui aura présenté l'offre la plus avantageuse,
- de m'autoriser à solliciter la subvention de Monsieur le Préfet.

Je mets la question aux voix.

(Les Commissions sont favorables).

M. Marcel HOARAU - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

.../...

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de l'année 1982, la Municipalité pourra prétendre à une subvention du Fonds Routier de 2 300 000 F environ, ce qui lui permettra d'obtenir un prêt représentant le double de la subvention soit 4 600 000 F. Le montant total pour la réalisation des travaux s'élèverait donc à 6 900 000 F.

La Commission des Travaux Publics qui s'est réunie le 5 juin 1981 a proposé de répartir les crédits de la façon suivante :

OPERATIONS	Montant sur Fonds Routier	Montant sur emprunt
1- Travaux d'aménagement en régie et surfacage		3 000 000
2- Acquisition terrains		1 350 000
3- Rue Lucien Gasparin	650 000	
4- Jonction ZEC/RN.2 (complément)	300 000	
5- Réfection trottoirs en centre ville	150 000	250 000
6- Rue Fénélon (voirie)	1 200 000	
	2 300 000	4 600 000
	6 900 000	

Mesdames, Messieurs, je vous demande votre avis.

M. Gilbert GERARD - En ce qui concerne la voirie rue Fénélon, à quoi correspond le montant de 1 200 000 F ?

M. Marcel HOARAU - Cela correspond à la réfection complète : assainissement, trottoirs, rue. Depuis longtemps, les riverains nous demandent d'intervenir pour ce qui concerne l'assainissement ; nous profitons de l'occasion pour la moderniser également.

Mis aux voix, le rapport
EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

OU. Et depuis le 19 Novembre 1981

P/le Préfet,

le Secrétaire Général

Signé : Pierre CULTI'AU

Pour copie certifiée conforme

avec le Préfet

le Chef de Bureau délégué

Signé : Jacques La Coste